



Vous pouvez aider à prévenir la violence dans votre communauté et intervenir.



## Vous pouvez aider à prévenir la violence dans votre communauté et intervenir.

Je soupçonne qu'une personne est victime de violence. J'aimerais l'aider, mais je ne sais pas trop comment m'y prendre. Comment puis-je donner du support à une personne qui est victime de violence?

### Vous n'êtes pas seul.

Bien des gens voudraient faire quelque chose pour venir en aider **un ami, un membre de la famille, un collègue ou un voisin** qui est victime de violence familiale – mais ils ne savent pas comment. La première étape est d'apprendre à reconnaître la violence. Pour prévenir la violence et intervenir, il faut savoir déceler les indices, savoir reconnaître la forme de violence et tendre la main aux personnes victimes de violence. Quiconque est la victime, vous pouvez faire partie de la solution.

**La collaboration avec d'autres intervenants de votre communauté** est une des meilleures façons de prévenir la violence et d'intervenir. Des centaines d'organismes communautaires, de groupes bénévoles, d'organisations professionnelles et autres, travaillent dans les communautés du Nouveau-Brunswick afin de prévenir la violence familiale et d'intervenir. Sachez qui est impliqué dans le dossier. Renseignez-vous sur ce qui se fait dans votre collectivité et ailleurs. Devenez un bénévole ou participez à ces efforts.

### Pour plus d'information

Pour connaître les services de soutien accessibles dans votre région, consultez la première partie de l'annuaire téléphonique local ou communiquez avec les maisons de transition pour femmes le plus près de chez vous ou avec le coordonnateur des services d'approche relatifs à la violence familiale.

Pour des renseignements généraux et des ressources en ligne sur la violence familiale, consultez les sources suivantes :

#### Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick

[www.legal-info-legale.nb.ca](http://www.legal-info-legale.nb.ca) ou par téléphone au 1 888 236 2444

#### Gouvernement du Nouveau-Brunswick - Prévention de la violence

[www.gnb.ca/0012/violence/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0012/violence/index-f.asp) ou page d'accueil du gouvernement du Nouveau-Brunswick et mot clé – Prévention de la violence

#### Partenariats d'entraide

[www.violencepreventionnb.org](http://www.violencepreventionnb.org)

#### Les sentiers de la guérison : Prévention de la violence familiale dans les collectivités autochtones

[www.lesentiersdelaguerrison.ca](http://www.lesentiersdelaguerrison.ca)

#### Violence familiale et milieu de travail

[www.troussennb.ca](http://www.troussennb.ca)

#### Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale

[www.unbf.ca/arts/CFVR/](http://www.unbf.ca/arts/CFVR/)

#### Centre national d'information sur la violence dans la famille, Unité de la prévention de la violence familiale

[www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/index.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/index.html)

#### Croix rouge : ÉduRespect

[www.croixrouge.ca/edurespect](http://www.croixrouge.ca/edurespect)





## Voici des moyens d'aider une personne victime de violence :

### Ce que VOUS pouvez faire

**Renseignez-vous davantage sur la violence familiale**, les différentes formes de violence et les indices qu'une personne est victime de violence.

**Trouvez les services de soutien** offerts dans votre région notamment maison de transition, service d'approche relatif à la violence familiale, services de santé et de santé mentale et services juridiques. Votre aptitude à offrir un soutien peut dépendre de vos connaissances.

**Posez-lui des questions sur la violence lorsque vous êtes seuls.** Ne le faites jamais devant les autres et surtout pas devant son partenaire et ses enfants.

**Tendez-lui la main.** Dites lui que vous voulez l'écouter. Offrez lui de l'aide. Ne la jugez pas. (Voir, notes 1 et 2)

Si vous croyez qu'un **enfant est victime de mauvais traitements, vous avez l'obligation juridique de le signaler aux Services de la protection de l'enfance au 1 888 992 2873 (A B U S E)** ou au **1 800 442 9799**, numéro d'urgence après les heures ouvrables.

**Demandez-lui ce dont elle a besoin pour assurer sa sécurité.** Fournissez-lui le numéro de téléphone de la maison de transition afin qu'elle puisse téléphoner (de façon anonyme si elle le désire) pour obtenir des services de soutien. **Sa sécurité est la principale préoccupation.**

Demandez-lui s'il y a **des armes à feu dans la maison** et si elle sait où celles-ci sont entreposées.

Demandez-lui si elle a **des craintes au sujet du bien-être de ses animaux de compagnie.**

Si vous n'êtes pas en mesure d'offrir un soutien, **sachez à qui une victime peut s'adresser pour obtenir de l'aide.**

**Ne vous découragez pas** si, après avoir quitté son agresseur, elle retourne vivre avec lui. Peu importe ce qu'elle décide de faire ou de ne pas faire concernant la violence, il est important de **continuer de lui offrir votre soutien.**

### Ce que VOUS pouvez dire

**Nommez la forme de violence.** Ne cherchez pas d'excuses pour justifier le comportement du partenaire, ne blâmez pas la victime ou ne faites pas croire que c'est normal.

**Offrez l'aider** d'examiner ses options et **fournissez l'information et les numéros où il est possible d'obtenir des services et un support** pour toute la famille.

Dites-lui que **vous la croyez**. Précisez clairement que personne ne mérite d'être victime de violence. Dites-lui que ce n'est pas de sa faute!

Si c'est possible, **dites-lui que vous pouvez l'aider** dans des aspects comme le transport, le gardiennage, les ressources financières, l'utilisation du téléphone et de l'ordinateur, un endroit où demeurer, etc.

Dites-lui que les **enfants témoins de la violence familiale peuvent être considérés comme des victimes de mauvais traitements infligés aux enfants**. Expliquez, **quiconque soupçonne qu'un enfant demeure dans un foyer où il y a violence, doit le signaler aux Services de la protection à l'enfance.**

Encouragez-la à **dresser un plan de sécurité** et à **s'adresser aux organismes d'aide**. Si elle croit courir un danger immédiat, offrez-lui d'utiliser votre téléphone pour communiquer avec la police (911) ou la maison de transition pour femmes le plus près de chez vous. Aussi, vous pouvez téléphoner pour elle.

Dites-lui qu'elle coure un **risque accru d'être blessée** et qu'elle devrait envisager d'aviser la police de la présence d'armes à feu. Mentionnez le numéro de téléphone sans frais pour signaler ses préoccupations au sujet d'une arme à feu – Programme Canadien des armes à feu – 1 800 731 4000.

Si elle ne peut pas emmener ses animaux avec elle et qu'elle craint qu'ils soient victimes de violence, offrez d'en prendre soin. Si c'est possible, communiquez avec la SPCA ou demandez à l'employée de la maison de transition pour femmes s'il peut aider à trouver un lieu sûr pour les animaux de compagnie.

Informez-la de **qui peut l'aider** – un fournisseur des services communautaires du domaine de la santé, du développement social, de l'application des lois, de la justice, etc. N'oubliez pas que **son partenaire aussi peut aller chercher de l'aide, peut avoir besoin de programmes et de services pour arriver à mettre fin à la violence.**

Dites-lui que **vous croyez en elle** et que vous serez toujours là lorsqu'elle aura besoin de vous.



**Note 1:** Si la question de la violence vous rend mal à l'aise, essayez de comprendre pourquoi. Réfléchissez à vos propres expériences, valeurs et attitudes. Considérez-vous la violence comme un acte normal ou minimisez-vous son effet? Peut-être vous avez besoin d'un soutien pour vos propres expériences relativement à la violence et/ou abus.

**Note 2:** Si vous êtes un professionnel. Familiarisez-vous avec les nombreux outils disponibles. Il existe de nombreux programmes de formation, protocoles et autres ressources à l'intention des professionnels qui portent sur le dépistage, l'évaluation du risque, la documentation, les aiguillages, les services de suivi et d'autres secteurs de responsabilité. Assurez-vous de bien documenter la violence ou vos préoccupations.

## Soyez partie prenante de la solution.

Le présent feuillet de renseignements **Familles en sécurité...collectivités sûres** est publié par le :



**Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick**  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) CANADA E3B 5H1  
Tél. : 506 453 5369 (bureau)  
Numéro sans frais : 1 888 236 2444  
Télé. : 506 462 5193  
www.legal-info-legale.nb.ca

Le SPEIJ-NB est un organisme sans but lucratif subventionné par la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick, Justice Canada, et le ministère de la Justice et de la Consommation.

Pour plus de renseignements sur ce sujet, communiquez avec l'organisme local ou les organismes locaux suivants :

